COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°12 Jeudi 17 mai 2018
RELEVE DE DECISIONS
PAYS DE LA DEODATIE à SAINT-DIE-DES-VOSGES



**MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 11 minis**
Membres en exercice : 21
Membres présents : 14
Membres votants : 14

**Etaient présents :**
*Membres titulaires*
**Mesdames**: Claude KIENER, Christelle IRMOULI
**Messieurs**: Pascal ALTMANN, Guy DESRUES, Guy DROCCHI, Luc EVRARD, Patrice FEVE, Philippe GEORGEL, Denis HENRY, Pascal MOHR, Bernard ROPP, Philippe WELSCH

*Membres suppléants*
**Mesdames :** /
**Messieurs** : Manuel LEMBKE (en remplacement de Didier GILLE), Marc MICHEL (en remplacement de Claude BARLIER)

**Excusés :**
**Mesdames** : Mathilde BONJEAN, Edith COLLIN, Isabelle DIFLORIO, Camille PERRIOL
**Messieurs** : Pierre BAILLY, Claude BARLIER, Didier GILLES, Bernard MAETZ, Jean Louis THIRIET

**COLLEGE PRIVE (quorum 2) : 7 minis**
Membres en exercice : 12
Membres présents : 7
Membres votants : 7

**Etaient présents :**
*Membres titulaires*
**Mesdames** : Christelle IRMOULI
**Messieurs** : Pascal ALTMANN, Guy DESRUES, Luc EVRARD, Philippe WELSCH

*Membres suppléants*
**Madame :** /
**Monsieur** : Manuel LEMBKE, Marc MICHEL

**MEMBRES ASSOCIES**
**Présents :** /

**Excusés :**
**Mesdames** : Martine GIMMILLARO (conseillère départementale), Madame Sylvie SIFFERMANN (Sous-Préfète), Marie-Aude VISINE (ASP)
**Messieurs** : Fabrice DROUHOT (ASP), David VALENCE (vice-président du Conseil Régional)

Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 19 h 35.

Monsieur Pascal MOHR, président du GAL du PETR du Pays de la Déodatie ouvre la séance. Il procède à l'appel des membres présents.



## 1. Validation du compte rendu précèdent

Aucune remarque n'est formulée par le comité.
Le compte rendu du comité de programmation n°11 du jeudi 08 mars 2018 est validé à l'unanimité.

## 2. Etude des dossiers

Monsieur Pascal MOHR, avant le passage des dossiers, rappelle la notion de conflit d'intérêts et précise qu'avant chaque dossier la question sera posée aux membres du comité. En cas de conflit d'intérêts avéré, le membre est prié de quitter la salle pour le vote. L'article 10 du règlement intérieur permet dans ce seul cas de ne pas tenir compte de la règle du double quorum.
Il mentionne le déroulé :

- Présentation par le porteur de projet en 5 minutes
- Questions et échanges avec le comité de programmation
- Après le départ du porteur, le comité remplit la grille à l'aide de la notice de sélection
- La synthèse des notes faite par l'équipe technique du Pays est présentée et validée par le comité

### 2.*1 Pré programmation*

Le projet du FIG, salon de la géomatique et des nouvelles technologies ne sera pas vu ce soir. En effet, ce projet, initialement prévu en 2018, est reporté en 2019. La nouvelle équipe du FIG souhaite prendre le temps de la réflexion avant d'envisager des modifications. Ce projet sera donc probablement présenté ultérieurement. En échange le dossier de la communauté d'agglomération de Saint Dié des Vosges « Visions Communes » sera étudié à ce comité.

| Porteur | Note de faisabilité | Appréciation de faisabilité | Conflit d'intérêt |
|---|---|---|---|
| Association VIRTUREAL - Accompagnement des artisans/TPE dans la sensibilisation et la formation aux nouvelles technologies – **Mr BARLIER** | 18 | Favorable | Marc MICHEL (directeur de l'INSIC) |
| KLEINKNECHT Yann - Développement d'un atelier apicole - **KLEINKNECHT Yann** | 17,2 | Favorable | / |
| Communauté d'agglomération SDDV – Visions Communes : exposition de photos issues du fonds Weick - **Mr MOHR** | 14,7 | Favorable | Pascal MOHR, Patrice FEVE (Vice-président de la CASDDV) |
| Office des loisirs et de la culture de Raon l'étape - Fête des Oualous – **Mr KRUCH** | 16,5 | Favorable | Guy DESRUES (partenaire de l'évènement) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Association Festi'plaine - Festival de la voie verte et de la biodiversité 2018 – **Mr TARDIEU** | 15,7 | Favorable | Denis HENRY (membre de l'association), Manuel LEMBKE (partenaire de l'évènement) |
| PETR du Pays de la Déodatie – Pôle technique LEADER 2018 - | Pour information | | |



## 3. Point sur les dossiers inéligibles et les 1ers contacts

Voir tableau joint intitulé « Récapitulatif projets ». C'est un état des lieux depuis le dernier comité de programmation.

Ajournement :
Lors du dernier comité technique, le projet de la scierie du Lançoir a été ajourné. En effet plusieurs points sont à éclaircir :
* A ce jour il n'y plus de cofinanceur affiché, d'où la nécessité de trouver une structure publique jouant ce rôle.
* L'association n'est pas à l'équilibre financier et donc se pose la question de faire porter le projet par d'autres ?
* La zone NATURA 2000 nécessite une attention particulière dans le soutien à des projets.

## 4. Etat de consommation de l'enveloppe financière et bilan de l'année 2017

Voir le tableau joint
A noter qu'à partir d'aujourd'hui on est dans l'obligation de mettre en attente les porteurs de projets sur les fiches 2, 3 et 5.
Une répartition de l'enveloppe réservataire régionale devrait avoir lieu sur le deuxième semestre 2018 : 2 millions d'euros pour les 12 GALs dont une partie fixe par GAL et une partie optionnelle.
Suite à la décision du dernier comité de programmation de mettre des délais pour le retour des dossiers, à ce jour, 7 dossiers de demande d'aide sont réceptionnés par le GAL.

## 5. Actualités

soutien préparatoire : (2015) le dossier de paiement est payé.
19-4 : Animation – Gestion 2016 – Le dossier est transmis à l'ASP pour paiement
19-2 :
1 dossier est transmis à l'ASP pour paiement
9 dossiers sont au stade de la demande de paiement
2 projets sont en cours de réalisation
13 dossiers sont en cours d'instruction par le GAL
12 dossiers de demande d'aide sont en cours de constitution
2 dossiers de coopération sont en attentes, les outils de demande d'aide ne sont toujours pas disponibles.

Plan de développement :
Les modifications demandées en juillet 2017 sont en cours de validation par l'ASP et l'Autorité de Gestion.

Un prochain comité début juillet sera prévu.

Plus de questions n'émanent de l'assemblée, Monsieur Pascal MOHR lève la séance à 22 h 00.

Le Président du GAL du Pays de la Déodatie
Pascal MOHR



SYNDICAT MIXTE PETR PAYS DE LA DÉODATIE
République Française
Saint-Dié-des-Vosges
Arrêté préfectoral
N° 2787/2014
du 22/12/2014